

Compte Rendu du Conseil Municipal du 22/10/2009

L'AN DEUX MILLE NEUF, le 22 OCTOBRE, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 Octobre 2009, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, HAFIDI, Mmes AHMED, LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mme KHELAF, M. MAIZA, Adjoints au Maire,

Mmes KELELE, SANDT, M. GUERRIEN, Mme M'DAHOMA-MOHAMED, M. MALEME, Mme CHIBAH, M. OGE, Mme ZAHIR, M. MINIMBU, Mme HARKATI, M. BEAUDET, Mmes LATOUR, DERKAOUI, M. RUER, Mmes GRARE, DESCAMPS, M. PAUPERT, Mme LENOURY Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusé</u> :	<u>Représenté par</u> :
M.VANNIER	Mme YONNET	M. KETFI	M.OGE
Mme DIAKITE	Mme THEURIER-AZZOUZ	M. MILIA	Mme ZAHIR
M. LANTERNIER	M. HEDJEM	M. KARMAN	M. RUER
Mme FOURNIER	M. MAIZA	M. DEL MONTE	M. BEAUDET
M. VINCENT	M. SALVATOR	Mme KARMAN SUCH	Mme GRARE
Mme MADI	Mme KHELAF	M. KAMALA	Mme DERKAOUI
Mme KOUAME	Mme HARKATI	M. MENIA	Mme LENOURY

Absents: Mme HAMMACHE , MM. ROS, AUGY,

Secrétaire de séance : : Mme HARKATI.

QUESTION N° 225 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR **OBJET : Lecture et approbation de la séance du 24 septembre 2009**

A l'unanimité, le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" demandant que le vote exprimé sur la question n°198 soit rectifié et indiqué abstention

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2009.

QUESTION N° 226 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Attribution de la Dotation de Développement Urbain.

A l'unanimité.

PREND ACTE du montant de la dotation attribuée,

AUTORISE le Maire à signer la convention attributive de subvention avec le préfet de Seine-Saint-Denis,

DIT que la subvention perçue sera inscrite au budget communal.

QUESTION N° 227 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : convention de mise à disposition de la salle de pliage, 72 rue Henri Barbusse, Approbation du projet de convention, du règlement intérieur de la salle, du montant de la location,

A l'unanimité.

APPROUVE la convention d'utilisation de la salle dite « de pliage » située au centre technique municipal Léon PEJOUX entre la commune et exclusivement avec les employés communaux et ceux des unités territoriales de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune travaillant sur Aubervilliers.

DECIDE que la mise à disposition pour les institutions publiques s'effectuera à titre gracieux et fixe le tarif pour les employés à 350€ (TTC).

ADOpte le règlement intérieur de ladite salle.

QUESTION N° 228 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Conventions avec les unions locales des syndicats CGT - CFDT - FO.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers " ayant voté contre et «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus.

AUTORISE le maire à signer avec les Unions locales des syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. les conventions fixant les objectifs d'intérêt général que ces organismes poursuivent et sur lesquels la commune d'Aubervilliers engage son partenariat pour les années 2009 à 2011 et notamment le versement de subventions pour 2009 (CGT : 4000€, CFDT : 1250€, FO : 1250€).

QUESTION N° 229 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Dépollution du terrain d'assiette pour la construction du groupe scolaire rue Paul Doumer.

A l'unanimité.

APPROUVE le principe de la dépollution du terrain d'assiette pour la construction du nouveau groupe scolaire rue Paul Doumer

DECIDE de majorer de 230 000 € HT (soit 275 080,00€ TTC).

QUESTION N° 230 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Fort d'Aubervilliers - Poursuite des études et protocole de partenariat avec l'AFTRP (Agence Foncière Technique de la Région Parisienne)

A la majorité des membres du conseil, Madame AHMED s'étant abstenue.

DONNE un avis favorable à la poursuite des études sur le Fort d'Aubervilliers avec une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'équipe MADEC, sous forme de marché négocié sans mise en concurrence, pour approfondir le projet urbain, la programmation et accompagner la mise en œuvre.

AUTORISE le maire à signer le protocole d'accord avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, l'Agence Foncière Technique de la Région Parisienne et l'Etat (ministère de l'équipement).

QUESTION N° 231 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Revalorisation des tarifs d'entrée et de location du centre nautique d'Aubervilliers à compter du 1er novembre 2009

A l'unanimité.

AUTORISE la revalorisation des tarifs d'entrée et de location de bassin à compter du 1^{er} Novembre 2009 , selon le tableau ci-dessous :

<u>ENTREES :</u>	TARIF 2006	TARIF 2009
Adultes (individuels)	2.80€	3.00€
Cartes adultes (10 entrées)	23.00€	25.00€
Adultes (Familles nombreuses chômeurs, étudiants, détenteurs de la carte vermeille)	2.20€	2.40€
Cartes adultes (Familles nombreuses chômeurs, étudiants, détenteurs de la carte vermeille)	17.00€	20.00€
Enfants	2.00€	2.20€
Cartes enfants (10 entrées)	15.20€	16.50€
Groupes	1.10€	2.00€
Collectivités	2.20€	2.80€
Abonnement pour 6 mois	90.00€	120.00€
<u>LOCATION DE BASSIN :</u>		
Club extérieur		
- Fosse	86.50€	150.00€
- ligne d'eau	12.00€	20.00€
local de stockage (club extérieur)		
- par an	290.00€	300.00€

QUESTION N° 232 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal et droit d'occupation au caveau provisoire

A l'unanimité.

ADOPTE les tarifs du Cimetière Communal, avec, à titre informatif, la répartition entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale et la maison de retraite.

APPLIQUE les présents tarifs au 1^{er} janvier 2010 .

CONCESSIONS				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2010 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	61,33 €	18,40 €	12,27 €	92,00 €
30 ans	193,33 €	58,00 €	38,67 €	290,00 €
50 ans 2m	558,67 €	167,60 €	111,73 €	889,00 €
50 ans 3m	608,00 €	182,40 €	121,60 €	968,00 €
COLUMBARIUM				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2010 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	174,67 €	52,40 €	34,93 €	262,00 €
15 ans	262,00 €	78,60 €	52,40 €	393,00 €
CAVEAU PROVISoire (tarif à la journée)				5,00 €

QUESTION N° 233 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Concession de logement de fonction aux directeurs - instituteurs, pour l'année scolaire 2009/2010.

A l'unanimité.

DECIDE la mise à disposition d'un logement de fonction aux directeurs/instituteurs dont les noms suivent pour l'année scolaire 2009 – 2010 (du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010) :

	ADRESSES	OCCUPANTS
Edgar QUINET	2, rue E. Quinet	Mme KERC Carine
BALZAC/Victor HUGO	15, rue du Goulet	Mme ANDRIEU Catherine
log. OPHLM	58, rue du Moutier	Mme BRAVO Hilaria

Les prestations accessoires au logement (Eau – Gaz – Electricité – Chauffage) restent à la charge des bénéficiaires suivant les barèmes de l'arrêté préfectoral du 19 août 1953, et de la circulaire n° VI 6934 du 23 janvier 1969 de Monsieur le Ministre de l'Education en application du Décret 62-1477 du 27 novembre 1962 pour des compteurs collectifs. Pour les compteurs individuels et charges des logements, les sommes sont recouvertes aux bénéficiaires.

QUESTION - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Vœu concernant Monsieur Salah HAMOURI

A la majorité des membres du conseil, Mme Sophia CHIBAH s'étant abstenue.

ADOPTE le vœu concernant la demande d'intervention du Président de la République auprès des autorités israéliennes pour la libération du Franco-Palestinien Salah HAMOURI.

INFORMATION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est mis fin aux fonctions de Directeur Général Adjoint de Monsieur Lionel TUBEUF .

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21h30